

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2013

COMPTE RENDU

Etaient Présents :

M. MASSION, Sénateur Maire. Mme DUBOIS, M. MARQUES, M. ASQUIN, Mme BOULARD, Mme DION, M. BERENGER, Mme MAILLET, M. ROSAY, Mme LEFEBVRE, M. ROULY, Adjoints au Maire.

M. BOUTEILLER, Mme ZAHAF, M. TAILLEUX, Mme THEBAULT, Mme GUILLEMIN, Conseillers municipaux délégués.

Mme BELAOUNI, M. CHIREN, M. EZABORI, M. GADAL, M. KERMARREC, M. MARTINE, M. NODJIRIM, Mme PLATE, Mme QUINIO, Mme VENARD, Conseillers municipaux.

Etaient Excusés :

M. FABIUS, Conseiller Municipal Délégué.

M. BLANGUERNON, Mme CRISTIEN, Mme DELAHAYE, Mme DUNET, Mme GUILLOT, M. PREPOLESKI, Mme VATEY, Conseillers municipaux.

Etait Absent :

M. DOURDOIGNE, Conseiller Municipal

Désignation du secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité

M. MARTINE est désigné.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Adopté à l'unanimité

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

COMMUNICATION

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Dont acte

Six décisions ont été prises au cours de la période du 7 août 2013 au 1^{er} octobre 2013, elles relèvent toutes de la gestion courante de la commune.

En outre 3 marchés publics ont été signés entre le 8 août et le 30 août 2013.

DELIBERATIONS

Débat d'orientation budgétaire pour 2014

Adopté à l'unanimité

La préparation du budget 2014 se fait dans un contexte national difficile. Les effets de la crise économique sont très sensibles pour nos concitoyens (emploi et pouvoir d'achat).

Dans ce contexte, il est envisagé de conserver pour 2014 les taux d'imposition à leurs niveaux actuels pour la cinquième année consécutive.

Concernant les services publics et les investissements pour 2014, les priorités sont les suivantes :

-La sécurité, le logement et le cadre de vie :

-Recrutement d'un nouveau policier municipal

-Installation de caméras aux abords de l'immeuble Cambrésis

- Livraison de logements en accession à la propriété au quartier Kennedy
- Aide de la Ville à Quevilly Habitat permettant la réhabilitation d'environ 300 logements et halls d'entrée
- Rénovations des voiries et trottoirs afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite

-Le développement durable, l'environnement :

- Poursuite du plan pluriannuel : économies des énergies renouvelables, amélioration du patrimoine bâti (énergie ; isolation, toitures)
- Gestion raisonnée des espaces verts : développement de la biodiversité, nouveaux produits et méthodes, aides aux particuliers s'équipant de chauffe-eau-solaire

-L'éducation, la formation, la culture et le sport :

- Poursuite des dispositifs d'accueil périscolaire, Quevilly Etudes Secondaires et Supérieures
- Investissement dans des vidéoprojecteurs interactifs dans les salles de classes des écoles
- Poursuite des rénovations des cours d'écoles et de leur accessibilité
- Création d'une Artothèque
- Soutien financier à l'Ecole de Musique et au Théâtre
- Investissement pour l'accueil des sportifs
- Soutien aux associations

-Le développement économique, l'emploi et la solidarité

- Aménagement du terrain dit des « subsistances militaires » permettant la création d'un pôle de concessionnaires automobiles et d'artisans
- Versement d'une aide au CCAS

Décision modificative n°1 du budget 2013

Adopté à l'unanimité

Cette décision s'équilibre à 200 000,00 € pour les dépenses et les recettes de fonctionnement et à 34 474,13 € pour les dépenses et les recettes d'investissement. A noter en dépenses de fonctionnement des crédits complémentaires pour Anim'écoles, pour les fournitures diverses, pour l'EMAG, la gestion de la piscine, la régularisation d'un contentieux en cours avec GDF.

Certaines recettes sont revues à la baisse, notamment pour la Crèche Delacroix, pour les produits des familles et pour le fond d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires.

En recettes d'investissement sont inscrits un complément suite à la notification du FCTVA, ainsi qu'une subvention du conseil général pour la réfection de la couverture du gymnase Mainberte. Le recours à l'emprunt sera diminué.

Des dépenses sont prévues pour la pose d'une clôture anti-sangliers aux abords de la forêt du Chêne à leu, ainsi que pour la participation de la Ville aux travaux de la rue Paul Lambard.

Versement de subvention à la Société Quevilly Habitat

Adopté à l'unanimité (Les membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de cette société ne participent pas au vote de cette délibération).

La Société Quevilly Habitat poursuit, avec l'aide de la Ville, son programme intensif de réhabilitation de logements sociaux. Un programme de réhabilitation

concernant 312 logements est retenu. Il concernera les opérations suivantes :

- Réhabilitation de 130 logements rues Verlaine et Boulevard Ravel : participation de la Ville de 390 000,00 €.
- Réhabilitation de 82 logements rue Guynemer : participation de la Ville à hauteur de 246 000,00 €.
- Réhabilitation des halls d'entrée de 4 immeubles : participation de la Ville de 264 000,00 €.

Garanties d'emprunts à la Société Quevilly Habitat

Adopté à l'unanimité (Les membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de cette société ne participent pas au vote de cette délibération).
La garantie communale est octroyée à concurrence d'un montant de 1 400 000 € correspondant à 50% des emprunts contractés pour la réhabilitation de 116 logements.

Produits communaux irrécouvrables / Admission en non-valeur

Adopté à l'unanimité

Lorsque Monsieur le Receveur Municipal a acquis la certitude que le recouvrement est impossible, il établit l'état d'admission en non-valeur des produits. Cette procédure permet d'apurer les comptes mais n'entache en rien un recouvrement futur.

Les produits irrécouvrables de 2009 à 2012 concernant les domaines suivants :

- Restauration scolaire.....	1 068,08 €
- Accompagnement scolaire	41,52 €
- Accueil ludo éducatif	163,50 €
- Colonie	404,50 €
- Centre de loisirs / ados.....	251,92 €
- Amendes bibliothèque	553,50 €
- Petite enfance	156,58 €
- Jugement correctionnel	455,52 €
- Indu paye.....	787,34 €

Produits communaux irrécouvrables / Créances éteintes

Adopté à l'unanimité

Dans certains cas, une décision de justice peut venir annuler la dette du redevable à l'égard de la collectivité (effacement de la dette).

Les propositions qui sont présentées ci-dessous se rapportent aux années 2000 à 2012 :

- Restauration scolaire.....	1 240,15 €
- Accompagnement scolaire	51,25 €
- Accueil ludo éducatif	80,30 €
- Colonie	441,00 €
- Centre de loisirs / ados.....	245,95 €
- Eau.....	2 396,32 €
- 1 élève / 1 ordi.....	100,00 €

Aliénation d'un logement situé Immeuble Artois 114 avenue des Provinces par la Société Quevilly Habitat / Avis de la Ville

Adopté à l'unanimité (Les membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de cette société ne participent pas au vote de cette délibération).

Selon les dispositions des articles L 443-7 et L443-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent aliéner des logements construits ou acquis depuis plus de dix ans.

Lorsque des circonstances économiques ou sociales particulières le justifient, la vente de logements locatifs acquis depuis moins de 10 ans peut être autorisée par décision motivée du représentant de l'Etat.

La Préfecture de Seine Maritime a sollicité la Ville pour avis, par courrier du 13 août dernier, sur le projet de la société QUEVILLY HABITAT de céder au profit de locataires un appartement lui appartenant. Cet appartement est situé Immeuble Artois n°5 114 avenue des provinces.

Don à l'association Française contre les myopathies dans le cadre du Téléthon 2013

Adopté à l'unanimité

Pour associer la Ville à cette cause nationale, de nombreuses animations seront organisées sur la commune les 6 et 7 décembre prochain et un don de 1000 € sera fait à l'association.

Modifications de taux d'emploi

Adopté à l'unanimité

Afin de répondre aux besoins des services, il est nécessaire de modifier le taux d'emploi de certains personnels (en plein accord avec les personnels concernés) :

-Au service Education : Un adjoint technique passe de 90 % à 75 % (indice brut de rémunération 328). Un agent en CDI passe de 70 % à 80 % (indice brut 297), et une infirmière contractuelle passe de 91,73 % à 100 % (indice brut 443).

-Au service Médiathèque : Le taux d'emploi d'un agent polyvalent multimédia passe de 46 % à 52 % (indice brut 297).

Au service Jeunesse Sport et Vie Associative : Quatre adjoints d'animation 2^{ème} classe (indice brut 297) voient leurs taux d'emploi modifiés de 70 % à 98 %, de 75 % à 70 %, de 60 % à 87 %, et enfin de 50 % à 70 %.

-Transformation d'emploi

Adopté à l'unanimité

Un agent contractuel occupant le poste de développeur informatique est intégré statutairement et devient adjoint technique 2^{ème} classe (indice brut 297).

DOSSIER PRESENTE PAR MME DUBOIS

DELIBERATION

Convention entre la Ville et l'Association Maison Médicale Rouen Sud

Adopté à l'unanimité

La maison médicale située sur la commune de PETIT-QUEVILLY, est une structure de proximité qui répond à des besoins de médecins de garde sur les communes de la zone ROUEN SUD.

Le financement de l'association est assuré principalement par l'ARS, et par les villes de PETIT-QUEVILLY et GRAND-QUEVILLY. Une convention Ville/association maison médicale ROUEN Sud est établie afin de définir les engagements de chacun. Le montant de la subvention annuelle est portée à 5300 €. La commune de PETIT-QUEVILLY a également entrepris cette même démarche.

Le Maire attire notre attention sur le fait que d'autres communes de la zone Rouen Sud pourraient être sollicitées financièrement dans le futur étant donné l'augmentation de patients non quevillais à la Maison Médicale.

DOSSIER PRESENTE PAR M. MARQUES

DELIBERATION

Convention de mise à disposition du Gymnase du Lycée Val de Seine

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Régional propose de mettre gratuitement le gymnase à disposition de la commune, en dehors des heures scolaires. Afin de fixer les modalités de cet échange, il convient de signer une convention pour l'année 2014.

DOSSIER PRESENTE PAR M. ASQUIN

DELIBERATION

Prestations de contrôle technique des véhicules légers, utilitaires et poids lourds

Convention de Groupement de commande entre les Villes de Petit-Quevilly, Grand Quevilly et Petit-Couronne

Adopté à l'unanimité

Les collectivités énumérées ci-dessus souhaitent lancer un marché de prestation de contrôle technique des véhicules légers, utilitaires et poids lourds.

Une convention est rédigée et désigne la Ville de Petit Quevilly comme coordonnateur.

Les modalités de groupement sont définies dans cette convention. Le coordonnateur sera notamment chargé de gérer la procédure de consultation et la notification, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution du marché. Compte tenu du montant estimatif des prestations, une procédure adaptée sera lancée.

DOSSIER PRESENTE PAR MME BOULARD

COMMUNICATION

Dont acte

Deux expositions seront organisées pour fin 2013/début 2014 :

-L'exposition Philippe GRONON : Exposition de photographies du 30 octobre au 8 décembre 2013 ; Vernissage le lundi 4 novembre.

-L'exposition SAVOIR FAIRE : Exposition collective (gravures, peintures, sculptures, photographies, vidéos) du 17 décembre 2013 au 2 février 2014 ; Vernissage le mardi 17 décembre.

DOSSIERS PRESENTES PAR MME MAILLET

DELIBERATIONS

Renouvellement de la Convention relative au contrat Partenaires Jeunes avec la Caisse d'Allocations Familiales de Rouen

Adopté à l'unanimité

Ces contrats ont une vocation éducative au travers de la contrepartie demandée au jeune signataire (encadrer d'autres jeunes, participer à l'organisation de manifestations, aider les associations...). Ils constituent d'autre part une aide pour les associations qui recherchent des adhérents.

Pour 2012, le coût global s'est élevé à 78 939 € (salaires des animatrices et loisirs compris) dont 46 206€ à la charge de la Ville.

Le bilan de ces trois dernières années est le suivant :

- 162 contrats réalisés sur l'année scolaire 2010/2011
- 170 contrats réalisés sur l'année scolaire 2011/2012
- 143 contrats réalisés sur l'année scolaire 2012/2013

Mise à disposition du Centre de Loisirs Léo Lagrange dans le cadre des formations organisées par les CEMEA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active)

Adopté à l'unanimité

La Ville met à disposition les locaux du centre de loisirs Léo Lagrange pour l'organisation des formations d'animation volontaire (bafa et bafd). En contrepartie les CEMEA s'engagent, sur proposition de la Ville, à former à titre gratuit deux personnes par stage organisé. Pour cela, il convient de signer une convention pour 2014.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY

COMMUNICATION

Compte rendu d'activité de la concession de distribution de gaz naturel en 2012

Dont acte

Le 4 août 1998, la Ville a signé un contrat de concession avec Gaz Réseau Distribution de France (GRDF) pour une durée de 30 ans. Voici le compte rendu pour 2012 :

-La redevance de fonctionnement pour l'année 2012 a été de 10 304 € (10 263 € en 2011).

-Le patrimoine en 2012 était de 77,714 km de canalisations

-2974 clients étaient desservis en 2012 contre 2 971 en 2011

-Valeur nette du patrimoine : 4 415 K€ (4 507 K€ en 2011)

-285 266 MWh consommés (266 663 MWh acheminés en 2011).

DELIBERATIONS

Entretien de l'éclairage public – Convention de Groupement de commandes entre les Villes de Grand Quevilly, Petit-Quevilly et Cléon

Adopté à l'unanimité

Les collectivités énumérées ci-dessus souhaitent renouveler leurs marchés d'entretien de l'éclairage public.

Une convention est rédigée et désigne la Ville de Grand Quevilly comme coordonnateur. Les modalités de groupement sont définies dans cette convention. Le coordonnateur sera notamment chargé de gérer la procédure de consultation et la notification, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution du marché.

Compte tenu du montant estimatif des prestations, un appel d'offres ouvert sera lancé. Du fait du seuil, l'attribution du marché sera effectuée par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur.

Vente aux enchères d'une propriété bâtie appartenant à la Ville située 78 rue Robert Legros

Adopté à l'unanimité

La vente de cette propriété se fera aux enchères dont le prix de base a été fixé à 117 000 €. Les candidats pourront adresser une offre en Mairie après visite des lieux et l'offre la plus élevée sera retenue.

Plan Local d'Urbanisme / 4^{ème} modification

Adopté à l'unanimité

La dernière modification du PLU de la commune (3^{ème} modification) a été approuvée par délibération du 27 mars 2013. Une erreur matérielle s'est glissée dans la dernière modification du document d'urbanisme, lors du toilettage du règlement écrit. Le terme « routes départementales » a substitué, à tort, le terme « routes nationales ».

Création d'une zone d'aménagement dans le quartier Champlain

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a approuvé, lors de sa séance du 20 juin 2013, le projet de création d'un lotissement communal dans le quartier Champlain.

Le projet serait décliné en 3 zones :

- Le lot A serait destiné à la vente en terrain à bâtir et à la construction d'une maison individuelle à usage d'habitation.
- Le lot B serait destiné à la vente en deux terrains à bâtir et à la construction de maisons individuelles à usage d'habitation.
- Le lot C serait destiné à la vente en terrain à bâtir et à la construction d'un bâtiment à usage d'habitations collectives.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre affaire n'étant évoquée, M. Le Maire prononce la levée de séance à 18h40.